Envoyé en préfecture le 04/11/2026
Reçu en préfecture le 04/11/2026
Publié le
ID : 035-213501018-20261022-2026_072-DE

DELIBERATION DOURDAIN 2026-072
CONSEIL MUNICIPAL 22/10/2026

NOMBRE DE MEMBRES
En exercice : 15
Présents : 13
Absents : 2
Votants : 14
Nombre de suffrages exprimés Pour :14 Contre : 0 Abstentions : 0

Date de convocation
16/10/2026

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Mme BODIN Laura

Etaient présents :
Mme BODIN Laura, M. TROUVÉ Frédéric, Mme TULANNE Elodie, M. DENOUAL Cédric, Mme DENIARD Géraldine, M. COCHET Serge, Mme MEZANGE Véronique, Mme PEROCHAIN Paméla, M. ENGEL Franck, M. MAILLARD Michel, Mme COLLAS Céline, M. VOLMERANGE Xavier, Mme USSON Pauline

Procurations pour absents :
M. BOIS Florian donne pouvoir à Mme PEROCHAIN Paméla,

Était absent(e) et excusé(e) :
Mme COLLEAUX Stéphanie, M. BOIS Florian

A été nommé comme **secrétaire** de séance : M. ENGEL Franck

2026-072 REVISION DES TARIFS COMMUNAUX POUR L'ANNÉE 2027

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer les tarifs applicables aux services et équipements communaux ;
Considérant la nécessité de fixer les tarifs communaux applicables à compter du 1er janvier 2027 ;
Considérant l'examen des différents tarifs par la commission communale du 08 octobre 2026 ;
Considérant l'avis favorable de la commission communale du 08 octobre 2026 ;

Tarifs 2027 : Salle des fêtes

	Tarifs commune	Tarifs hors commune
Location pour le week-end Du vendredi 16 H 00 au lundi 9 H	255€	375€
Location pour une journée	60€	120€
Location pour une demi-journée	40€	80€
Location pour une animation privée de l'association	115€	220€
Le nettoyage de la salle et des toilettes si les lieux ne sont pas remis en état	150€	150€
Non tris des déchets	50€	50€
Location pour des animations commerçantes	115€	220€
Location pour des manifestations publiques le week-end sur réservation par les associations 2 fois par an.	Gratuit	205€
Location pour repas des classes	Gratuit	220€
Location pour des activités, organisées par des associations hors week-end et férié	Gratuit	
Location pour entreprise donnant des cours collectifs de septembre de l'année N à juillet de l'année N+1 Forfait annuel pour 3 séances par semaine Forfait annuel pour 4 séances par semaine	 115€ 140€	

Envoyé en préfecture le 04/11/2026
Reçu en préfecture le 04/11/2026
Publié le
ID : 035-213501018-20261022-2026_072-DE

Un acompte de 50 % sur le prix de la location sera demandé lors de la réservation de la salle. Cet acompte sera acquis à la commune sauf en cas de désistement trois mois avant la date de location et en cas de force majeure.

Une caution de 500€ TTC, sera demandée à la signature du contrat. Cette somme sera restituée après signature de l'état des lieux de sortie. En cas de dommages, si le montant du préjudice est supérieur au montant de la caution, le locataire s'engage à rembourser les frais supplémentaires après constatation des dégâts.

Caution de 150€ ménage
La salle des fêtes sera utilisée prioritairement par les services communaux, puis pour les activités organisées par les associations locales.

Tarifs 2027 : Commerces Ambulants
Commerçants ambulants occasionnels : 15€ par jour de présence,
Commerçants ambulants réguliers :105€/an

Tarifs 2027 : Location de tables sur tréteaux et chaises
Forfait 12,00 €
+ 1.5€ par table louée,
+0,15€ Par chaise louée

Casse d'une chaise ou d'une table 35,00 €
Le transport est à la charge du locataire.

Tarifs 2027 : Concessions cimetière

Durée	CAVEAU	CAVURNE	COLOMBARIUM
15 ans	110€	50€	240€
30 ans	190€	90€	410€
50 ans	330€	160€	600€

✓ Grande plaque pour colombarium 80€

Tarifs 2027 : Photocopies

	PARTICULIERS		ASSOCIATIONS		ASSO papier fourni	
Format	N et B	Couleur	N et B	Couleur	N et B	Couleur
A4	0.37€	0.44€	0.14€	0.25€	0.08€	0.19€
A4 à partir de la 11ème	0.27€	x	x	x	x	x
A3	0.44€	0.55	0.14€	0.26€	0.28€	0.36€

« La réalisation de photocopies pour les représentants des parents d'élèves élus, dans le cadre de leurs missions et des activités liées à l'écoles de la commune, est accordée à titre gratuit. »

Le Conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité :

- Valide les tarifs communaux pour l'année 2027
- Autorise Madame le Maire à signer les documents relatifs à ce dossier.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à DOURDAIN le 22/10/2026
La Maire,
Mme BODIN Laura

Le secrétaire de séance